



## **Compte rendu de la FSU Mayotte du CTA du mercredi 23 février 2022**

### **Réponse du recteur à la déclaration liminaire de la FSU Mayotte**

Le recteur nous assure de la présence des forces de l'ordre aux abords du lycée de Petite terre. Il ajoute que le directeur de cabinet est actuellement, en réunion à la préfecture, avec les parents d'élèves. Il assure aussi que des « mesures proportionnées » sont mises en place pour faire face à la situation. Enfin, en ce qui concerne le manque de communication, au lycée de petite terre, il prend note afin de régler le problème. Cependant, il met en avant la bonne communication entre la direction et les personnels au collège Zéna Mdéré.

Reconnaissant qu'à Mayotte les établissements sont sous équipés sur le plan informatique, il nous informe que la DSI est associée dans les projets de construction scolaire, notamment avec l'arrivée du délégué académique au numérique. Un audit du système d'information pour le second degré est prévu ainsi qu'un déploiement plus massif du wifi.

### **Réponses du rectorat aux questions diverses de la FSU Mayotte**

*-Comptez-vous prendre en charge dorénavant le repas des membres du comité technique ou procéder au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas conformément à la réglementation ?*

Rectorat : Normalement l'indemnité est due si la réunion s'étend jusqu'à 14h (la question des délais de route peut nous inciter à considérer que la mission s'étend bien dans la période entre 12h et 14h). Décret 2006 781 du 3 juillet 2006. Référence 2015-228-13 janvier 2016.

*-La FSU porte la demande de pouvoir préparer en amont le CTA le matin, pour tenir la réunion l'après-midi.*

Le rectorat se montre favorable.

*- Est-il possible d'avoir un plan concret (une analyse) des opérations de remplacements ? (1er degré et 2nd degré) besoins - durée - dates - disciplines - qualification et quel processus de recrutement est mis en place ? Quelle communication ? Quelle information ?*

Rectorat : confère les documents distribués aux membres présents au CTA.

L'idée est d'enrichir au fur et à mesure ces documents avec les observations des organisations syndicales.

*-Votre Pass Éducation actuel est valable jusqu'au 31/12/2021. Le Pass Éducation sera renouvelé avant fin 2021 pour une période de 3 ans. Les nouvelles cartes seront envoyées dans vos écoles et établissements à partir du mois de novembre prochain a-t-on lu dans les informations diffusées par le MEN. Or nous sommes en février 2022 et sauf erreur, les agents n'ont encore rien reçu. Qu'en est-il ?*

-Rectorat : La situation n'a pas changé depuis le dernier CTA. Il n'y a toujours pas de pass éducation. Cependant, le SG promet d'aller voir afin de savoir où ça en est. Depuis, nous avons eu davantage d'informations par le SG qui précise que c'est aux chefs d'établissements qu'il appartient d'en faire la demande.

*-La circulaire congé bonifié est-elle modifiée ? Si oui, peut-on en avoir connaissance ?*

La circulaire « congé bonifié » a été modifiée et publiée par le rectorat. **Nous rappelons que c'est la FSU Mayotte qui s'est battue pour que cette circulaire soit modifiée**, à savoir qu'elle ne restreigne pas la possibilité de prendre le dit congé pour les seules grandes vacances mais l'ouvre aux petites.

## *EPS*

*Question relative aux transports scolaires concernant les rencontres sportives de l'UNSS. Certains mercredis, le transport scolaire n'est assuré que partiellement. Parfois annulé la veille pour le lendemain alors que derrière, il y a une grosse organisation (autorisation parentale, absence au cours, gestion de l'accueil sur le lieu de compétition, ...), pouvez-vous intervenir pour stabiliser cette question du transport ?*

Concernant cette situation, le recteur l'a évoquée avec le préfet, les partenaires et le Conseil départemental. Seulement rien n'a avancé coté département. Finalement, le recteur et le préfet ont décidé de faire un avenant. Ce dossier redevient une priorité.

## *Premier degré*

*Pouvez-vous nous transmettre la liste des collègues contactés sur la liste complémentaire au concours externe comme à l'interne pour exercer en tant que remplaçant ?*

Rectorat : Lors de l'examen des listes complémentaires du CRPE, six personnes ont été contactées pour le concours externe, et deux pour le concours interne. Il se trouve que ces huit personnes sont déjà en poste comme contractuel. Seul sept d'entre eux ont eu une réponse favorable.

*Pouvez-vous faire en sorte que la réglementation soit respectée en matière de panneaux d'affichage syndical ? En effet pour le moment ces panneaux brillent par leur absence.*

## *Personnels ATOSS*

*Quand les grilles indiciaires de la catégorie C et les nouveaux arrêtés de reclassement seront-ils mis à jour ?*

Rectorat : En ce qui concerne les contractuels, c'est déjà diffusé. Par contre pour les autres ce n'est pas encore diffusé. Mais le DRH assure qu'il n'y aura pas de perte et que cela sera fait à titre rétroactif.

*Organisation générale*

*Pourriez-vous donner instruction pour que les réunions de tout ordre aient lieu avant 16h au vu des violences répétées et aléatoires génératrices d'inquiétudes pour les agents quand ils doivent rentrer tard chez eux ?*

Recteur : Le rectorat est sensible à ce sujet, seulement il ne fera pas de circulaire car les chefs d'établissement seront tentés de proposer des exceptions. Néanmoins, il va insister et les inciter à organiser les réunions suffisamment tôt.

*UPE2A :*

*L'horaire passe de 21 à 18 h. Comment s'explique la disparition des trois heures attribuées à d'autres disciplines que le français ?*

L'IA- DAASEN : le nombre de jeunes dans ces structures était en forte diminution en 2020-2021. C'est pour cela, que lors du comité de pilotage pour la rentrée 2021 avec le CASNAV, il a été proposé 18h au lieu de 21h.

### ***Nouveau poste CM prévention santé***

*Un poste, quotité 50%, de chargé de mission prévention de santé (BOP 214) a été créé.*

*Ce nouveau poste, dans notre académie, est pourvu.*

*- Quelle est la fiche de poste ?*

*- Quel est le profil recherché ?*

*- ce nouveau poste n'a pas été présenté au CTA*

*- Il n'a pas été proposé à l'ensemble des infirmières et des infirmiers.*

*Dans le cadre de la mission lutte anti-covid, quotité 50%, qui actuellement est occupée par une INFENES, au vu de l'arrivée du médecin CT cette mission sera reprise par celui-ci ?*

Ils vont écrire des fiches de poste et permettre aux uns et aux autres de se porter candidat.